

**MAIRIE D'AUZOUER EN TOURAINE
(INDRE-ET-LOIRE)**

tél.: 02 47 55 06 03 fax: 02 47 55 08 60 e-mail: MAIRIE-AUZOUER-TOURAINE@wanadoo.fr

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de AUZOUER EN TOURAINE
séance du 26/01/2012

Le 26 Janvier 2012 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la mairie sous la présidence de GAUDINO Pierre, Maire

Présents : M. GAUDINO Pierre, Maire, Mmes : BONNEAU Colette, GROSLERON Jeannine, HOFMAN-TOQUET Anne-Marie, SERVANT Sylvie, TERMEAU Nathalie, MM : BAGLAN Jean-Claude, BRETON Jean-Marc, COSNIER Jean-Paul, GERVAISEAU Frédéric, HENTRY Ludovic, HOUZE Fabien, PAPIN Pierre, PIVERT Eric

Absent(s) : Mme MOUSSU Monique

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : AVENET Chantal, à M. PAPIN Pierre, CHEREAU Isabelle, à Mme BONNEAU Colette, MILLERAND Anne, à M. PIVERT Eric, M. HESLAULT Serge à Mme TERMEAU Nathalie,
Invités :

Nombre de membres

³⁵₁₇ Afférents au Conseil municipal : 19
³⁵₁₇ En exercice : 14

Date de la convocation : 19/01/2012

Date d'affichage : 19/01/2012

Secrétaire de séance : a été nommée secrétaire : Mme BONNEAU Colette

- ASSURANCE BRIS DE MACHINE 2012 :

Le Conseil décide de régler à AREAS, la somme de 417 € TTC pour l'année concernant le "bris de machine robotique" couvrant l'ascenseur de l'école et la somme de 210 TTC pour "bris de machine mairie". Ces montants seront payés sur l'article 616.

- ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET INCENDIE 2012 :

Le Maire présente l'appel de cotisation de AREAS concernant l'assurance responsabilité civile et incendie de la Commune. Celle-ci s'élève à 5 998,00 € TTC, le Conseil accepte de régler cette somme à AREAS au titre de l'assurance responsabilité civile et incendie pour l'année 2012. Ce montant sera payé sur l'article 616.

- VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION A UNE STAGIAIRE :

Le conseil accepte de verser une gratification suite au travail effectué par Mademoiselle Emeline OLIVIER lors de son stage en mairie qui s'est déroulé sur plusieurs mois dans l'année.
Le montant est fixé à 150 € et sera imputée sur l'article 64138.

- CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES JEUX A L'ECOLE :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'entretien des installations de jeux de la cour des classes maternelles avec " Positive SA " pour un montant annuel de 619,52 € TTC. Ce contrat est prévu pour une durée de un an, à raison de 2 passages par an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée totale de 3 ans au maximum.

- MODALITES FINANCIERES ET PATRIMONIALES DE L'ACQUISITION DE LA PARCELLE SUR LA ZA DES PRESSAUDIERES POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS :

Vu les articles L.5211-5 et L.5211-17 modifiés par la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 du Code

Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L.5214-16-I créé par la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5211-5 III du CGCT,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 10 juin 1996 portant création de la Communauté de Communes du Castelrenaudais,

Vu la parcelle A789 d'une surface totale de 13 365m² dont 10 234m² sont classés en 1NAc et 3 131m² classés en NC,

Vu la délibération n°11/135 du Conseil communautaire du 20 décembre 2011,

Considérant qu'aux termes de l'arrêté inter préfectoral du 10 juin 1996, la Communauté de Communes exerce en lieu et place de ses communes membres la compétence en matière de développement économique suivante :

« Développement économique:

Création, aménagement, viabilisation, commercialisation, extension, gestion, entretien des zones d'activités industrielles, artisanales, tertiaires, commerciales ou touristiques d'intérêt communautaire, y compris les acquisitions foncières préalables :

Sont d'intérêt communautaire les zones suivantes et les zones futures à créer :

- H ZA de Bec Sec à Auzouer-en-Touraine ;
- H ZA Les Pressaudières à St Laurent-en-Gâtines ;
- H ZA de la Paquerie à Villedômer.
- H ZA de la Rivonnerie à Autrèche ;
- H ZA du Parc Industriel Ouest à Château-Renault ;
- H ZA du Parc Industriel Nord à Château-Renault ;
- H ZA de l'Imbauderie à Crotelles.

Actions de développement économique dont notamment :

- ³⁵₁₇ Construction, achat, vente ou location de locaux d'activités, d'ateliers-relais, de bâtiments d'accueil,
- ³⁵₁₇ Aides aux implantations d'entreprises dans le cadre des dispositions légales en vigueur ;
- ³⁵₁₇ Acquisitions et ventes foncières destinées à favoriser l'implantation d'activités économiques
- ³⁵₁₇ Actions de communication et de promotion pour mettre en valeur l'attractivité du territoire
- ³⁵₁₇ Aides aux projets financés par le recours au crédit-bail dans le cadre des dispositions légales en vigueur ;
- ³⁵₁₇ Actions de création et de maintien des structures commerciales de proximité d'intérêt communautaire ;
- ³⁵₁₇ Mise en valeur par des opérations de requalification paysagères les zones d'activité d'intérêt communautaire ;
- ³⁵₁₇ Concourir à l'amélioration de la formation professionnelle, contractualiser des objectifs de développement de l'emploi et d'insertion professionnelle avec la Mission Locale pour l'emploi et le RILE d'Amboise, informer les jeunes par les missions de la PAIO et de l'antenne de l'ANPE à Château-Renault. »

Considérant qu'au terme de l'article L5211-5 III du CGCT, la Communauté de Communes du Castelrenaudais pour exercer la compétence en matière d'activité économique doit se voir transférer en pleine propriété les biens immeubles des communes membres, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence,

Considérant que la ZA des Pressaudières a été reconnue d'intérêt communautaire, mais n'a pas fait l'objet pour la parcelle A789 dont 10 234m² sont classés en 1NAc et 3 131m² classés en NC, d'un transfert avec détermination des conditions financières et patrimoniales,

Considérant que les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, et qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer,

Considérant que diverses entreprises prospectent quant à une implantation éventuelle sur la Z.A des Pressaudières à Saint-Laurent-en-Gâtines,

Monsieur/ Madame le Maire propose de fixer les conditions financières et patrimoniales de la parcelle communale, sise sur la commune de Saint Laurent en gâtines ZA des Pressaudières reconnue d'intérêt communautaire

³⁵
17

A789 d'une surface totale de 13 365m² dont 10 234m² sont classés en 1NAc et 3 131m² classés en NC

au prix de 5,50 € H.T / m² pour 10 234m² situé en 1 NAc, et au prix de 0,25 € H.T / m² pour 3 131m² classés en NC, soit pour un montant total de 57 069,75€ HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :	18	-	Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	18	-	Majorité absolue :	0
POUR :	18	-	CONTRE :	0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés

-APPROUVE la vente à la Communauté de Communes du Castelrenaudais par la Commune de Saint Laurent en Gâtine de la parcelle, située sur la ZA des Pressaudières reconnue d'intérêt communautaire, A789 d'une surface totale de 13 365m² dont 10 234m² sont classés en 1NAc et 3 131m² classés en NC; au prix de 5,50 € H.T / m² pour 10 234m² situé en 1 NAc, et au prix de 0,25 € H.T / m² pour 3 131 m² classés en NC, soit pour un montant total de 57 069,75€ HT,

- DEVIS DE CHASSIS COULISSANT POUR LE HALL DE LA MAIRIE :

Nous avons consulté 2 entreprises pour la réalisation d'un châssis coulissant en aluminium dans le hall de la mairie.

CONCEPT MENUISERIE: 1 028.56 € TTC

ROGUE EMMANUEL : 1 577.05 € TTC

Après avoir voté à mains levées 11 pour, 3 contre et 4 abstentions, le devis CONCEPT MENUISERIE a été accepté, ces travaux seront payés sur l'opération 196 : Réaménagement de la Mairie.

- TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :

Le Conseil Municipal ayant passé commande auprès des Ets LANDIER pour l'entretien des espaces verts jusqu'en 2014 (délibération 129/2010), il a été décidé de rajouter des travaux supplémentaires d'entretiens d'espaces verts :

- au lotissement de la Pommelière (rabattre les peupliers) pour un montant de 496.34€ TTC
- au lotissement de la Pommelière (plantation d'arbre) pour un montant de 129.06 € TTC
- au lotissement de Bec Sec pour un montant de 171.23 € TTC
- au lotissement de la Bonlevre pour un montant de 908.96 € TTC
- au nouveau cimetière pour un montant de 509.73 € TTC

Le total de ces travaux s'élève à 2215.32 € TTC, ils seront réglés sur l'article 61523.

- REGLEMENT DU CIMETIERE 2012 :

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau règlement du cimetière. Il sera voté au prochain conseil municipal.

- TARIFS SUPPLEMENTAIRES AU CIMETIERE :

Suite au nouveau règlement du cimetière, nous devons rajouter des tarifs à la délibération 2011-073 pour 2012.

Taxe sur caveau provisoire :

0,65 € par jour à compter du 10 ème jour et jusqu'à trois mois.

Urne supplémentaire dans le columbarium (superposition) :

15 ans : 50 €

30 ans : 100 €

Cave-urne: droit de superposition :

15 ans : 17,50 €

30 ans : 35 €

Le Conseil approuve ces tarifs.

QUESTIONS DIVERSES :

- Subvention station des Landes et du Bourg :

Le Conseil est avisé du refus de la subvention du Conseil Général pour la station d'épuration des Landes. Le Conseil est avisé que la subvention pour la station du bourg sera étudiée dans le premier trimestre 2012.

- Convention assainissement :

Le Conseil est avisé que la convention a été envoyée à la Saur afin de la viser pour ensuite être signée

La séance est levée à 22h45 et la prochaine réunion est fixée au 28 février 2012.

REPERTOIRE DES DELIBERATIONS :

- 2012-001: ASSURANCE BRIS DE MACHINE 2012.
- 2012-002: ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET INCENDIE 2012.
- 2012-003: VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION A UNE STAGIAIRE.
- 2012-004: CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES JEUX A L'ECOLE.
- 2012-005: MODALITES FINANCIERES ET PATRIMONIALES DE L'ACQUISITION DE LA PARCELLE SUR LA ZA DES PRESSAUDIERES POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS.
- 2012-006: DEVIS DE CHASSIS COULISSANT POUR LE HALL DE LA MAIRIE.
- 2012-007: TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.
- 2012-008: REGLEMENT DU CIMETIERE 2012.
- 2012-009: TARIFS SUPPLEMENTAIRES AU CIMETIERE.

Le Maire
Pierre GAUDINO

Les Adjoints

Les Conseillers Municipaux